

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023 à 13H00

Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 Janvier 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Jean Pierre DUBOST

OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) MULTI-SITES DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20220201-12 du 1^{er} février 2022 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multi-sites ;
Vu la convention de l'OPAH multi-sites n° 063-03-2022 du 2 septembre 2022 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multi-sites, 1 dossier de demande de contribution de propriétaire occupant a été déposé à la Communauté de communes :

Ce dossier a été établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
LAGOUTTE Philippe	PO	10, rue Desaix 63120 COURPIERE	29 584,00 €	10 % Autonomie	2 958,00 €
TOTAL				/	2 958.00 €

Soit un total de subventions s'élevant à **2 958,00 euros**.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de cette contribution ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 26

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Abstentions :

Conseillers présents : 20

Pour : 26

Représentés : 6

Contre : 0

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

